

APPROUVE LE 4 JUIN 2008

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION UNIR DU 10 AVRIL 2008

Présents

BADER – BAUDON – CHIRAT – DELABARRE – GUITARD – LEGAT
PIERRU – ROBERT – LOUKACHEFF - MERCIER - VIES – VIEU

- Approbation du compte rendu du Bureau du 12 mars 2008
- Informations Confédérales – Comité Directeur et prud'hommes du 8 avril 2008
- Vie de l'UNIR National
- Commissions
 - Affaires sociales : évolution des dossiers
 - Communication : WIFI - clés USB - Site Internet
- Réunion Inter-UCR du 17 avril
- Point sur le CNRPA
- Régions et départements UNIR et CODERPA
- International : FERPA et AGE (AG des 13 et 14 mars)
- Informations et questions diverses

INFORMATIONS CONFEDERALES

● Représentativité

M BADER informe que le projet avance, et que les négociations se terminent ce jour.

Un Comité Directeur extraordinaire aura lieu le 17 avril pour décider si la CFE-CGC signe l'accord.

A première vue il n'y aura pas suffisamment de signatures c'est donc l'Etat qui tranchera et sortira un texte selon son bon vouloir.

C BAUDON il n'y a que cinq syndicats qui sont aujourd'hui représentatifs (FO - CFDT - CGT – CFTC – CFE-CGC) et au niveau de l'Inter-UCR, nous acceptons la FGR-FP à titre officiel, l'UNSA n'étant qu'invitée.

M BADER la FGR représente aussi la FSU qui ne peut donc assister aux réunions Inter-UCR. C'est un accord Inter-UCR national que chacun doit respecter.

R GUITARD demande si des représentants FSU assistent aux réunions locales que faut-il faire?

M BADER en fonction d'un département à un autre, tout est variable : soit quitter la réunion ou rester.

C BAUDON fait savoir que dans sa dernière réunion Inter-UCR Paris, la FSU était présente en même temps que la FGR-FP : il l'a fait remarquer.

Une association de retraités est aussi acceptée dans une de ces réunions départementales, ce qui est anormal.

● Divers sujets traités

1 % logement, développement durable, l'assurance chômage, la formation professionnelle, le stress, le statut de l'encadrement...

● Réunion URIF prud'hommes

L'URIF a organisé leur 2^e réunion sur les prud'hommes (distribution de leur plaquette, projection de documents...). Etaient invités tous les présidents des fédérations ainsi que l'UNIR. Mais l'URIF a également invité les secrétaires généraux, les vice-présidents... ce qui a créé un peu de « cafouillage ».

C BAUDON lors d'une réunion on m'a reproché que les listings des adhérents retraités que nous envoyons aux délégués n'étaient pas à jour. Désormais, les listings que nous adresserons aux délégués seront accompagnés d'un courrier-type précisant que l'UNIR ne gère pas les listings et n'est donc pas responsable des erreurs puisque la gestion est du ressort de la Confédération.

Par ailleurs il est nécessaire de préciser que l'UNIR n'a pas d'adhérents.

● Prud'homales

M BADER l'Union régionale d'Alsace a enrôlé à plein-temps un retraité qui ne s'occupe que des prud'hommes, c'est une bonne idée.

M BADER Comme l'a rappelé D Delabarre, il est important que des bureaux de vote soient installés au plus près des entreprises dans les grandes villes.

A PIERRU ajoute que le vote par correspondance est aussi important.

M BADER les CERFA n'ont pas encore été reçus. Il y a un certain nombre de pré-candidatures déposées.

CM VIEU un grand nombre de D.S. ne savent même pas ce qu'est une UD.

B LOUKACHEFF L'UD Moselle a recueilli 150 à 200 candidatures de l'encadrement.

M BADER C'est à la fin du mois qu'auront lieu les décisions sur les suppressions de chambres prud'homales.

M BADER La prochaine convention se tiendra à Lyon le 3 juin prochain. R CHIRAT et R GUITARD nous représenteront.

● CONVENTION DE COLMAR

Il y avait 960 personnes dont beaucoup de retraités. Bonne animation.

On nous a remis le kit n° 2 des prud'hommes comprenant les affiches, le CD-rom...

La presse a mal relayé l'information de cette convention, excepté le journal d'Alsace qui a accordé un petit paragraphe et les DNA qui a écrit une demi page.

UNIR NATIONAL

● CALENDRIER DU 2^e SEMESTRE 2008

Septembre

2/09 Commissions (14 h – 18 h)

3/09 Bureau (JP Robert sera en congé)

4/09 Réunion délégués régionaux (à cette occasion, les membres du C.A. peuvent assister au Bureau)

Octobre

14/10 Commissions (9 h – 18 h)

15/10 Conseil d'administration

Novembre

3/11 Commissions (14 h – 18 h)

4/11 Bureau

25/11 table ronde sur le handicap par Bernard SALENGRO

26/11 Réunion Coderpa (à confirmer)

27/11 Journée CNRPA (9 h 30) – projet d'ordre du jour joint

M BADER propose de réunir le 26 novembre (journée) tous les coderpistes qui auront un mandat pour la réunion CNRPA du lendemain.

Décembre

10/12 Commissions (14 h – 18 h)

11/12 Bureau

Janvier 2009

07/01 Commissions

08/01 Conseil d'Administration

- **UNIR INFORMATIONS**

M BADER Le n ° 11 va être diffusé dans les prochains jours. La diffusion s'est encore élargie au comité Directeur de la Fédération de la Métallurgie, et au comité directeur du SNB. Il a également été diffusé sur Mayotte.

M BADER souhaite savoir 'il est bien précisé aux UD et UR à qui est envoyé le journal et à qui elles peuvent l'envoyer (Cette précision sera faite à l'avenir).

JP ROBERT on peut ajouter sur le journal qu'il est téléchargeable et imprimable sur le site internet de l'UNIR.

C BAUDON Si vous avez des idées d'articles pour le journal, n'hésitez pas à nous en faire part.

A PIERRU propose d'attribuer une page sur une région à chaque parution.

M BADER Dans le journal n ° 9 nous avons parlé d'Expert Connect. Cette société nous a écrit pour nous proposer des informations complémentaires.. Cela montre que le journal circule aussi à l'extérieur.

- **DIFFUSION TRIMESTRIELLE AUX DELEGUES UNIR ET CODERPA**

M BADER Il faut restreindre les diffusions support papier à cause du coût financier et réduire les pièces jointes trop nombreuses, afin d'éviter d'encombrer les boîtes.

R CHIRAT a discuté avec la Poste qui propose de réduire les coûts d'envois si nous avons un minimum de 400 courriers : un point sera fait.

- **COMPTABILITE CFE-CGC**

C BAUDON signale que le service comptabilité retarde les virements que nous leur demandons d'effectuer. Par exemple, fin janvier 2008, il a envoyé par courrier à la comptabilité une demande de virement de 100 € sur le compte d'AGE. Arrivé à Bruxelles le 13 mars dernier pour l'assemblée générale d'AGE, le virement n'était pas reçu, ce qui est très désagréable.

- **AGIRC ARRCO**

M BADER Ils ont versé 1,46 % c'est mieux que le 1,1 % mais cela reste encore moyen.

Les administrateurs AGIRC ARRCO ont un site apportant des informations.

- **STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIR**

M BADER encourage R. GUITARD à continuer son travail afin de prévoir le renouvellement de notre instance fin 2009.

- **AGENCES REGIONALES DE SANTE**

M BADER Il faut rester vigilant car il n'y aura plus personne qui représentera les retraités dans ces instances.

D DELABARRE signale qu'une désignation a eu lieu pour une agence régionale de santé. Un retraité s'est présenté mais comme il avait plus de 65 ans sa candidature a été refusée au niveau de l'Union Départementale. D'où vient cette règle ? Il n'y a pas d'écrit attestant que dépassant un certain âge une personne ne peut plus se représenter.

M BADER C'est bien de le rappeler. B Van Craeynest était d'accord pour changer le seuil de l'âge. Cela reste à suivre.

- **SEMINAIRE MONTPELLIER**

Logistique

CM VIEU le programme est bientôt construit, il sera diffusé dans les semaines à venir.

Jeudi 3 juillet

14 h – 18 h 00 : Conseil d'administration UNIR

Vendredi 4 juillet (journée avec interventions à prévoir)

18 h 00 : Clôture du séminaire

M BADER est encore en discussion pour l'intervention de la caisse de retraite Réunica mais aussi de l'AGIRC et de l'ARRCO pour l'après-midi sur le thème de la retraite, mutuelle et complémentaire.

COMMISSION COMMUNICATION

JP ROBERT signale que le site internet de l'UNIR fonctionne à nouveau. La migration sur le nouveau site de la CFE-CGC est plus simple d'accès à notre site.

Pour alimenter le site internet JP ROBERT a besoin de :

- UNIR INFOS n° 11
- AGENDA (mis à jour)
- Un édito

A préparer : un nouveau feuillet pour mettre les liens utiles pour les retraités.

M BADER informe qu'Aramis Atochy sera présent (à partir du 1^{er} juillet 2008) pour reprendre le site internet de l'UNIR.

JP ROBERT montre les photos de la manifestation du 6 mars de Toulouse.

Clé USB

Suite aux travaux de la commission sociale, **JP ROBERT** est en train d'effectuer les changements nécessaires.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

M BADER a donné au secrétariat les transparents pour modifier certains chiffres (*modifications effectuées*)

B LOUKACHEFF a mis les transparents en vertical et remis certaines fiches à jour (pour les chiffres 2008) comme le fonds de réserve des retraites, la décote de la retraite, le rachat des cotisations...

Deux dossiers sont en chantier

Les liquidations de retraite (il manque le PIB de 2007)

L'APA (B Loukacheff a trouvé les chiffres qui lui manquaient grâce au Conseil général)

M BADER a fait parvenir à B LOUKACHEFF le dossier sur le GIP.

M BADER pensez à prévoir un livret d'accueil visant les retraités (tout en évitant de faire un doublon avec d'autres documents).

C BAUDON nous en avons un au SNB, cela pourrait servir comme base de réflexion.

B LOUKACHEFF informe que CM VIEU pilote le dossier de remise à jour de la plaquette UNIR :

CM VIEU nous avons décidé qu'il fallait donner un peu plus de couleurs (jaune ou orangé).

On souhaite également embellir la photo. (choisir parmi des photos de couple).

« UNIR » en première page est trop haut. Ce qui change : les coordonnées seront à la 4^e page.

Au lieu de « gardez le contact » ce sera « gardons le contact ».

A l'intérieur supprimer le grand UNIR.

AJOUTER l'UNIR participe aux instances

D DELABARRE propose « restons adhérent » au lieu de « Gardez le contact ».

La partie l'UNIR siège :

Remplacer « au CODERPA » par « dans les CODERPA ».

Remplacer « nous siégeons dans le COR » par « L'UNIR, grâce à ses représentants CFE-CGC... »

Ajouter le 1 % logement.

REGIONS DEPARTEMENTS

PROJET DE COURRIER

M BADER informe que la région Midi-Pyrénées a envoyé un courrier à Hélios INSA, le Trésorier National, concernant le financement des délégués UNIR.

M Bader en a discuté avec Hélios INSA lors du dernier Comité directeur.

Le projet établi par M BADER prévoit qu'il s'agisse d'une note à l'attention des UT (distribuée dans les casiers). Ce sera signé par M Bader et H Insa.

Sous 10 jours nous aurons une réponse officielle de la part de ce dernier.

CM VIEU il faut prêter attention à l'interprétation du texte, affiner notre demande : préciser le matériel de bureau, le téléphone avec trois points de suspensions derrière.

D DELABARRE si l'on demande un bureau il nous feront payer un loyer.

R GUITARD Plutôt que matériel de bureau pourquoi ne pas préciser téléphone ou fournitures. Il faut mettre la notion de téléphone au même niveau que l'affranchissement.

CM VIEU au niveau des 2 réunions annuelles, il faut ajouter 2 réunions par départements et 2 par régions.

M BADER pense qu'il n'est pas nécessaire d'apporter trop de précisions au document au risque qu'Hélios INSA n'accorde rien.

R GUITARD demande s'il est possible de préciser la notion de service du secrétariat : des retraités connaissent l'outil informatique, mais d'autres non. La secrétaire de l'U.T. ne pourrait-elle pas dans ce cas les aider de temps en temps ?

CM VIEU informe qu'Hélios INSA sera dans sa région (Languedoc Roussillon) le 28 avril pour discuter budget.

CM VIEU a reçu une invitation au Congrès métallurgie aéronautique pour représenter les retraités. Ce serait bien que ce genre d'invitation se fasse dans l'agroalimentaire, la banque...

INTERVENTION DE VAUBAN HUMANIS

Les intervenants : Bernard VAN GLABEKE et Damien PERRICHON – Direction des Marchés Nationaux

Dossier remis en séance.

R GUITARD La carte « présence nationale de Vauban Humanis » : A quoi correspondent ces points : (Retraite, entreprise, particuliers, action sociale) ?

D PERRICHON répond qu'à chaque fois qu'il y a un point, il y a une délégation régionale. Par exemple à Marseille, le point vert correspond à l'action sociale mais cela ne signifie pas qu'il n'y a que de l'action sociale. Il ajoute qu'à l'avenir, chaque délégation sera multi-métiers.

JP ROBERT relève que Vauban Humanis n'est pas présent dans le sud.

B VAN GLABEKE répond que Vauban Humanis était présent à Toulouse. Mais pour des questions financières, la délégation a dû fermer.

D PERRICHON ajoute que le plus santé est piloté par la CFE-CGC qui est à Paris, mais concerne tous les adhérents en France.

JP ROBERT fait remarquer que les retraités ne sont pas tous équipés d'internet.

D PERRICHON répond que les adhérents ont aussi le téléphone pour obtenir des réponses à leurs questions.

H VIES la Mutuelle Bleue est très présente dans le sud.

B VAN GLABEKE Dans le sud effectivement il existe plusieurs regroupement de mutuelles.

Il faut savoir que le plus santé a été travaillé pendant plusieurs mois en collaboration avec des présidents de mutuelles.

D PERRICHON fait remarquer que l'inverse existe, beaucoup de mutuelles sont implantées dans le sud mais pas dans le nord.

B VAN GLABEKE La couverture santé : il est important d'avoir une solidarité.

La loi Fillon incite aux contrats collectifs. En règle générale les entreprises écartent les retraités.

Le but de Vauban Humanis était de regrouper ceux qui n'ont pas de possibilité de mutuelle.

A nous de répondre aux demandes de ces retraités. Ils cherchent à fidéliser les adhérents, à nous de trouver un équilibre dans le contrat.

Certains retraités d'Airbus ont fait des comparatifs et ont pu en conclure que Vauban était une mutuelle d'un bon rapport services/prix.

R GUITARD il y a un engagement réciproque pendant cinq ans. Mais si l'on constate que cela ne fonctionne pas, à ce moment quelle sera la différence pour le retraité avant/après ?

D PERRICHON répond qu'il existe des garanties standards. Le différentiel est de 15 % pour basculer de régime.

B VAN GLABEKE dans les entreprises en déficit, nous nous donnons 3 à 4 ans pour rattraper le retard.

R GUITARD est ce que la personne qui a plus de 70 ans est assurée même si cela ne fonctionne pas, même s'il y a une augmentation de 15 % voire plus ?

B VAN GLABEKE rappelle que Vauban Humanis est paritaire, sans but lucratif. Nous avons une solidité financière.

D PERRICHON Le but de Vauban Humanis est de créer des contrats équilibrés pour les retraités. Il existe 4 paliers différents et un engagement triennal qui permet d'obtenir des tarifs stables.

R CHIRAT demande s'il est possible de recevoir les tarifs de base ?

B VAN GLABEKE Les tarifs de base sont consultables sur notre site internet.

D PERRICHON On peut savoir grâce à notre connaissance des tarifs santé quel praticien est honnête ou non.

R CHIRAT signale que les établissements dentaires ne prennent pas les tiers-payant.

D PERRICHON répond que ce n'est pas Vauban Humanis qui gère le tiers-payant. Vauban peut intervenir auprès de professionnels et mettre en place une convention pour qu'ils acceptent le tiers-payant.

C BAUDON souhaite connaître les tarifs et services pour les plus de 70 ans. Les prenez-vous vous en contrat et après le 31 décembre 2008, que va t-il se passer ?

B VAN GLABEKE au départ le Plus Santé était prévu pour les salariés qui partaient à la retraite et non pour les anciens de la CFE-CGC. Mais d'un autre côté on ne pouvait pas écarter les plus de 70 ans. Donc oui c'est possible pour les anciens jusqu'au 1^{er} janvier 2009 mais le tarif est un peu plus cher. Ce qui fait la solvabilité du contrat c'est de trouver un équilibre jeunes et moins jeunes.

D PERRICHON On gagne en qualité de vie donc on vit de plus en plus longtemps. La santé commence à décliner après 75 ans alors qu'avant cela tournait autour de 70 ans.

On étudiera la question car la population est constamment en mouvement. Donc les contrats faits selon les âges peuvent changer. Tout n'est pas figé. On s'adapte à l'évolution de la santé.

R CHIRAT demande que comporte l'assistance et les remboursements de frais à l'étranger ?

D PERRICHON Une mutuelle rembourse en fonction de ce que la sécurité sociale rembourse.

M BADER Cela ne règle pas le problème financier entre les pays.

B VAN GLABEKE On ira jusqu'aux frais réels si nécessaire.

R CHIRAT si je ne suis plus adhérent à la CFE CGC, que se passe-t-il ?

D PERRICHON Voir le courrier type de résiliation.

D PERRICHON

Nous envoyons dans le trimestre suivant un courrier à la personne concernée comme quoi nous constatons qu'il n'est plus adhérent. Dans ce cas trois choix lui sont possibles :

- soit la radiation
- soit la majoration de 15 %
- soit l'ex adhérent revient au contrat standard.

B VAN GLABEKE. en cas de décès, nous considérons la veuve comme si elle était adhérente. C'est un acte social.

R GUITARD un couple non-marié aura-t-il la même cotisation qu'un couple marié ?

B VAN GLABEKE oui et même – 10 % de réduction puisque c'est un couple (pacsé, en concubinage).

JP ROBERT êtes vous conventionné par les hôpitaux ?

D PERRICHON Oui, nous sommes conventionnés par les hôpitaux et les cliniques

R CHIRAT Les mutuelles ont l'habitude d'adhérer gratuitement les enfants jusqu'à 25 ans ?

D PERRICHON chez Vauban Humanis c'est jusqu'à 28 Ans (poursuite d'études, recherche d'emploi) et une personne qui a un enfant handicapé est également couverte.

R CHIRAT Existe-t-il une approche dépendance handicap pour personne âgée ?

B VAN GLABEKE Quelques services sont possibles. Mais il n'y a aucun lien avec la CFE-CGC. Une plaquette dans notre dossier - (*distribué ce jour*) - apporte des informations à ce sujet.

D PERRICHON nous avons travaillé sur la dépendance à plusieurs au sein de l'OCIRP.

CM VIEU est-il possible de nous envoyer une plaquette pour savoir si cela répond aux attentes de nos adhérents ?

B VAN GLABEKE Oui mais nous avons besoin d'un délai supplémentaire pour la dépendance, les dossiers évoluant assez rapidement (5^e risque...).

D PERRICHON Il serait d'ailleurs assez prématuré d'aller sur ce sujet, il existe un périmètre de risque à définir.

JP ROBERT est ce que Vauban Humanis est susceptible de développer un contrat avec une fédération ?

D PERRICHON Il n'est pas nécessaire de développer des contrats avec les fédérations. Par contre nous y faisons des présentations.

M BADER Nous avons une réunion de délégués régionaux le 4 septembre 2008. Pensez-vous pouvoir intervenir ? Serait-il possible de participer aux frais ?

Envoyer à Vauban Humanis la feuille d'émargement ainsi qu'UNIR Information N ° 10 (nécessaire fait)

COMMISSION TERRITORIALE DU CNRPA

R CHIRAT la réunion a eu lieu le 10 avril 08 mais il n'y en a eu aucune ni en janvier ni en février.

CREATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES

M Jean-Paul LE DIVENAH, chef de cabinet de Mme Létard a envoyé un courrier dans lequel il proposait dans le décret de nouvelles règles ayant pour conséquence la création de commissions régionales. Dans cette lettre il est précisé que les travaux doivent toucher les personnes âgées et avoir un impact inter-départemental et régional.

Selon Janine DUJAY-BLARET, Vice-Présidente du CNRPA, ces commissions ne peuvent pas remplacer les CODERPA existants. Elle a précisé qu'il y avait une grande ambiguïté sur le statut juridique. Car ce ne peut être ni du ressort du droit privé ni associatif. Comme c'est une mission donnée par décret, par le CNRPA ce ne peut être qu'une structure administrative (comme le CNRPA) avec une absence de personne morale.

Plusieurs questions demeurent : ces commissions sont-elles pérennes ? permanentes sur un sujet donné ? A quelle fréquence ? Les groupes de travail ?

Ces commissions pourront éventuellement créer ou avoir une forme de groupe de travail.

Dans l'aspect fonctionnel, il est certain qu'il n'y aura qu'un seul représentant du CNRPA pour piloter ces commissions. Seul un membre du plénier ou du bureau et validé par la commission territoriale peut se présenter pour piloter les 22 commissions.

Pour conclure, il serait souhaitable que les CODERPA proposent deux personnes pour représenter les personnes âgées et les retraités. Il y aura une bivalence entre représentants des syndicats et les associations de retraités.

CM VIEU Cette idée va intéresser les associations de retraités et le personnel médical qualifié. Mais qu'est ce que le milieu syndical local va pouvoir apporter dans ces réunion régionales ?

Contenu de la lettre du 13 mars 08 : Chantal Bellot a rédigé une trame avec deux questions : les conséquences des réflexions de ces réunions ? Quel impact peut-il y avoir ?

Depuis mars 2008, le CNRPA n'a plus été consulté pour tout ce qui touche le social.

DIVERS

M BADER informe que l'ORGECO va changer de conseil d'administration.
Il a remis dans les casiers des administrateurs un document extrait de l'ORGECO.

M BADER et C Baudon se sont renseignés pour recevoir la revue de presse de la Confédération car nous n'en étions pas destinataire. Ils nous donneront un code pour la recevoir.

M BADER en Allemagne, un homme homosexuel qui vivait en couple s'est vu attribuer une pension de veuvage d'après les articles 1 et 2 de la directive 2000/78.

Fin de la réunion à 16 h 30